

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 20

SECRET/86

20 août 1957

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII EN 1957

LISTE XX - ETATS-UNIS

Le Gouvernement des Etats-Unis a fait parvenir au Secrétaire exécutif la communication suivante, en date du 15 août 1957:

"La Décision adoptée le 31 mai 1957 (L/635) par les PARTIES CONTRACTANTES prévoit les dispositions préalables à l'ouverture des négociations tarifaires selon la procédure de l'article XXVIII et recommande que les parties contractantes qui désirent engager de telles négociations notifient au plus tôt les concessions qu'elles entendent modifier ou retirer conformément à ladite procédure.

"Se réservant le droit de compléter la présente notification, le gouvernement des Etats-Unis a l'honneur de faire connaître son intention d'engager des négociations a l'effet de modifier ou de cesser d'appliquer, en totalité ou en partie, les concessions reprises dans la Liste XX annexée à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et relatives aux produits énumérés dans le tableau ci-joint.

"Les Etats-Unis sont disposés à entrer en négociations, à une date à fixer d'un commun accord avec les pays avec lesquels les concessions ont été négociées primitivement ou avec les parties contractantes qui ont un intérêt de principal fournisseur. Ils sont également disposés à entrer en consultation avec d'autres pays qui ont un intérêt substantiel dans toute concession visée par la présente notification. A l'ouverture des négociations, les Etats-Unis seront prêts à débattre les compensations dues aux parties contractantes intéressées.

"Les statistiques des importations des produits visés seront communiquées prochainement."

Liste XX - Etats-Unis d'Amérique

Première Partie

Tarif des Etats-Unis Loi de 1930 Paragraphe	Désignation des Produits	Droit	Pays avec les- quels la conces- sion a été négo- ciée primitive- ment et conféren- ce à laquelle la concession a été octroyée
72	Pigments au plomb: Litharge, Orange minéral Minium Céruse Tous pigments contenant du plomb, secs ou en pâte ou bien broyés ou mélangés avec de l'huile ou de l'eau, n.s.d.: dont l'élément de principale valeur est le sous-oxyde de plomb, autres	livre 2-1/4¢ livre 1-1/4¢ livre 2¢ livre 1-7/8¢ livre 2-1/10¢ livre 1-1/20¢ livre 3¢, mais pas moins de 15% ni plus de 30% ad val. 20%	UK (G 47) Canada (T) France (G 47) Benelux (G 47) UK (G 47) Canada (T) UK (G 47) UK (G 47)
391	Minerais, poussière de carneaux et mattes, plombifères, de toute sorte	3/4¢ la livre de plomb y contenu	Canada (T) Pérou (T)
392	Plomb en lingots, plomb en saumons et barres, scories de plomb, plomb récupé- ré, débris de plomb, plomb antimonié, débris de plomb antimonié, métal pour caractères d'imprimerie, métal anti- friction, soudure, tous alliages ou combinaisons de plomb non spécialement prévus Plomb en feuilles, tuyaux, plomb de chasse, plomb pour vitriers et fil de plomb	1-1/16¢ la livre de plomb y contenu livre 1-5/16¢	Canada (T) Pérou (T) Canada (T) Pérou (T)
77	Oxyde de zinc et oxyde de zinc plombi- fère ne contenant pas plus de 25% de plomb: En poudres sèches de toutes sortes Broyées ou mélangées avec de l'huile ou de l'eau	livre 3/5¢ livre 1¢	Benelux (G 47) UK (G 47) UK (G 47)

Tarif des Etats-Unis Loi de 1930 Paragraphe	Désignation des Produits	Droit	Pays avec lesquels la concession a été négociée pri- mitivement et con- férence à laquelle la concession a été octroyée
77	Lithopone et autres combinaisons ou mélanges de sulfure de zinc et de sulfate de baryum :		
	Contenant en poids moins de 30% de sulfure de zinc,	livre 7/8¢	Benelux (G 47)
	Contenant en poids 30% ou plus de sulfure de zinc	livre 7/8¢ et 7-1/2¢ ad val.	Benelux (G 47)
393	Minerais de zinc de toute sorte, à l'exception des pyrites ne contenant pas plus de 3% de zinc, par livre qu'ils contiennent	3/4¢ la livre de zinc y contenu 3/5¢ la livre de zinc y contenu	UK (G 47) Canada (T) Pérou (T)
394	Zinc :		
	en blocs, saumons ou planches	7/8¢ la livre 7/10¢ la livre	UK (G 47) Canada (T) Pérou (T)
	en feuilles	1¢ la livre	Canada (G 47)
	en feuilles recouvertes ou plaquées de nickel ou d'un autre métal (à l'ex- ception de l'or, de l'argent et du platine) ou solutions	la livre 1-1/8¢	Canada (G 47)
	Poussières de zinc	la livre 7/8¢ la livre 7/10¢	UK (G 47) Canada (T) Pérou (T)
	Zinc vieux et hors d'usage, ne pou- vant servir qu'à être retravaillé, scories et écumes de zinc,	la livre 3/4¢	Canada (G 47)

Part II

Nil